

AFFAIRE N°24/11 - Acquisition d'un terrain situé au Brûlé appartenant à Madame RAYEROUX.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Commune de Saint-Denis envisage l'acquisition d'un terrain situé au Brûlé cadastré CM 130 de 2 970 m<sup>2</sup>, en vue de l'extension du groupe scolaire contigu.

Cet immeuble a fait l'objet d'une proposition de vente de la part du propriétaire, Madame RAYEROUX, pour le prix de 80 000,00 F.

Eu égard à sa situation, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à acquérir ce terrain pour le prix de 80 000 F.

La dépense sera imputée au chapitre 901 - article 210 du budget communal.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Ju  
Denis le 15/2/76  
sur le bureau  
Secrétaire Général  
Signé: G. DALEX  
en copie certifié  
informe  
Directeur des  
Finances et des  
Electricités locales  
PASTOR